



10^e anniversaire de l'Engagement de Progrès de l'industrie chimique

Summary 10th anniversary of the French Chemical Responsible Care « L'Engagement de Progrès » (French version of the Responsible Care), launched by the French Union of Chemical Industries (UIC), has celebrated its 10th anniversary in last December. By this approach, industrials in chemistry commit themselves in favour of a continuous improvement regarding security, health and environment. At this occasion, the UIC organized a manifestation to draw up an assessment of the results, to have a dialogue and to present the future objectives.

Mots-clés Industrie chimique française, Engagement de Progrès, sécurité, santé, environnement.

Key-words French chemical industry, Responsible Care, security, health, environment.

Lancé en mai 1990 par l'UIC, en avance sur les autres secteurs industriels, l'Engagement de Progrès est la version française du Responsible Care initié au Canada par la Canadian Chemical Producers Association en 1985 et adoptée depuis dans 46 pays dont les entreprises représentent plus de 80 % de la production chimique mondiale. Dix ans après, l'UIC a organisé une journée de bilan, de dialogue (sous forme de témoignages et de débats) et de prospective de ses actions.

Le 6 décembre dernier a donc été célébré à la Maison de la Chimie (Paris), le 10^e anniversaire de l'Engagement de Progrès de la chimie française. Il s'agit d'un engagement volontaire et collectif des industries de la chimie. Par cette démarche, les industriels de la chimie ont démontré leur engagement en faveur d'un progrès continu axé vers la santé, la sécurité et l'environnement.

Cette manifestation, organisée par l'Union des Industries Chimiques (UIC), a réuni plus de 500 participants au nombre desquels figuraient élus, enseignants, représentants des administrations, associations de terrain, associations de consommateurs, journalistes, industriels, distributeurs et clients. Les débats étaient orientés autour de 5 thèmes : environnement, santé et sécurité au travail, sécurité industrielle et mesures d'urgence, transport/distribution et gestion responsable des produits.

L'industrie chimique en quelques chiffres

Georges Theys, président de la commission Engagement de Progrès de l'UIC et directeur général de Solvay pour la France et l'Italie, a dressé, en introduction à cette journée, un bilan de la situation de l'industrie chimique française et des actions menées par l'UIC. Les éléments clés de son discours sont reproduits ci-après.

L'industrie chimique, secteur-clé de l'économie française, est le deuxième secteur industriel par

l'importance de son chiffre d'affaires (478 milliards en 1999). Elle emploie 8 % de la main d'œuvre travaillant dans toute l'industrie et représente 16 % de la valeur ajoutée de l'industrie nationale. Ses investissements atteignent 17 % de l'ensemble des investissements industriels et ses dépenses de recherche représentent 18 % de celle effectuée par l'industrie française. D'autre part, le solde de ses échanges est exportateur avec un taux de couverture de 1,25.

En 10 ans, la production de la chimie française a progressé de 40 %. En revanche, des améliorations significatives ont été faites dans le domaine de l'environnement.

- Dans l'air, la pollution acide par les oxydes de soufre a été quasiment divisée par deux et les poussières ont été réduites de plus d'un tiers.
- Dans l'eau, la DCO a été pratiquement divisée par deux et les matières en suspension (MES) ont été réduites de plus du tiers.
- Pour les déchets dangereux, l'absence de statistiques fiables en 1990 ne permet pas de donner de valeurs représentatives. Néanmoins, de gros efforts ont été faits chez les adhérents de l'Engagement de Progrès pour réduire, traiter ou éliminer ces déchets ; presque toutes les décharges internes ont été supprimées.
- Concernant les gaz à effet de serre générés par les installations de combustion (essentiellement le CO₂), les progrès sont moins spectaculaires, les émissions actuelles étant du même ordre que celles de 1990 (rappelons que dans le même temps, la production chimique a augmenté de 40 %).
- Pour les gaz à effet de serre liés au process (le plus important en volume étant le NO₂), les émissions ont été là divisées par deux.
- D'autre part, en ce qui concerne la sécurité au travail, la chimie est un secteur traditionnellement plus sûr que la moyenne nationale avec, en 1998, un « taux de fréquence des accidents avec arrêt » de 12,5 (chiffre donné par la CNAMTS, à rapporter à 24,6 pour l'ensemble des 15 branches



d'activités recensées). Pour cette même année, les adhérents de l'Engagement de Progrès affichent un taux de 8,4. Cependant, l'effort ne doit pas être relâché, notamment en direction des PME et des entreprises extérieures travaillant sur les sites.

Durant la manifestation, **François Perrier**, vice-président directeur général d'Atofina, a précisé que cette démarche de progrès s'accompagne le plus souvent de la mise en place sur les sites industriels d'un système de management de l'environnement susceptible de déboucher sur la certification ISO 14001 ou l'enregistrement EMAS. Avec près de 25 % des certifications françaises, l'industrie chimique occupe le deuxième rang dans ce domaine derrière le secteur électrique et électronique.

Les résultats enregistrés découlent en grande partie des importants efforts financiers déployés par l'industrie chimique pour la protection de l'environnement, soit en moyenne chaque année 3 800 millions de francs en dépense d'investissement et de fonctionnement, 15 % du montant total étant alloué à des équipements spécifiques à la sécurité et à la protection de la santé et de l'environnement.

L'Engagement de Progrès à travers les actions de l'UIC

Les progrès cités sont la résultante des actions de terrain réalisées par les chimistes. L'UIC pour sa part a mené des actions transversales de communication et de sensibilisation et a fourni des outils et conduit des actions particulières à destination des PME.

L'Engagement de Progrès est tout d'abord une philosophie de l'action qui peut se résumer dans la phrase suivante, extraite du guide de mise en œuvre de cet engagement :

« L'industrie chimique qui apporte une contribution majeure au progrès économique et social et au développement du bien-être s'engage, à travers le Responsible Care, non seulement à améliorer de façon continue ses performances en terme de

sécurité et de protection de la santé et de l'environnement, mais également à montrer que ces améliorations sont effectives, répondant ainsi aux attentes du public ».

Cet engagement se décline en 9 principes :

- 1- Conformité de la politique de l'entreprise avec l'engagement,
- 2- Implication du personnel à tous les niveaux,
- 3- Appréciation et sélection des sous-traitants et contractants,
- 4- Amélioration des performances,
- 5- Information du personnel,
- 6- Information des clients, du public et des autorités,
- 7- Optimisation des ressources, minimisation des déchets,
- 8- Contribution à la recherche,
- 9- Promotion et partage d'expériences.

L'UIC a également mis au point un certain nombre de guides à l'usage des adhérents :

- guide de mise en œuvre de l'Engagement de Progrès,
- guide « aide à la mise en place d'un système de management hygiène-sécurité-environnement », destiné aux établissements ne bénéficiant pas d'une structure centrale en la matière,
- guide de mise en œuvre d'une gestion responsable des produits,
- nombreux guides techniques, dépliants, sur l'utilisation sûre des produits et fiches de données de sécurité.

Des actions de sensibilisation et d'appui ont été ciblées vers les PME, qui n'ont pas toujours une taille suffisante pour se doter de structures fonctionnelles, ceci par l'intermédiaire des structures régionales de l'UIC.

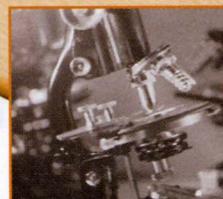
Enfin, l'UIC s'est également donné pour mission de recenser les résultats obtenus de manière à remplir son rôle d'information à la fois auprès des autorités, du public et des instances internationales du Responsible Care.

Prix Engagement de Progrès

A l'occasion du 10^e anniversaire de l'Engagement de Progrès, le président de l'UIC, René Deleuze, a décerné 3 prix récompensant une politique ou des initiatives exemplaires conformes aux objectifs de l'Engagement de Progrès. 40 dossiers répartis en trois catégories ont été examinés. Les sociétés lauréates sont **Atofina** pour les grandes entreprises, **CFPI Nufarm** pour les PME, et le **Syndicat des Halogènes et Dérivés (SHD)** pour les associations. La société Atofina (Levallois Perret) a conçu de nouveaux solvants à partir d'un cahier des charges



Pascal Michaud (Atofina) recevant son prix pour la catégorie grandes entreprises lors du 10^e anniversaire de l'Engagement de Progrès.



intégrant tout de suite les facteurs hygiène et toxicologie.

CFPI Nufram (Mulhouse) a lancé un partenariat intensif avec la ville de Mulhouse.

Le SHD a mené une action auprès des médias et des associations de consommateurs en faveur d'une meilleure connaissance des produits chlorés.

Nouvelles priorités et objectifs de progrès

En conclusion à la manifestation, **René Deleuze**, président de l'UIC, a dressé le bilan de cette journée et présenté les nouvelles priorités et objectifs que s'est fixés l'UIC pour les prochaines années.

L'Engagement de Progrès réaffirme la volonté des sociétés de l'industrie chimique d'œuvrer pour un progrès et une gestion des produits responsables. Les progrès réalisés depuis 10 ans sont mesurables : forte baisse du taux d'accidents du travail, réductions significatives de la pollution de l'air et de l'eau (bien que malgré les efforts faits, les industries chimiques soient encore les principaux agents de pollution de l'eau)... et également évolution dans les comportements de l'ensemble des acteurs de la chaîne produits depuis la recherche jusqu'à l'utilisateur final en passant par la fabrication, le transport, la distribution. Cependant, il faut poursuivre les efforts entrepris (réduction des gaz à effet de serre, économie d'énergie...) et il reste beaucoup à faire. Les nouvelles priorités et objectifs que s'est fixés l'UIC pour les prochaines années sont axés sur trois principaux points :

- Entraîner toutes les entreprises de l'industrie chimique sans exception dans l'Engagement de Progrès, par le partage d'expérience et le renforcement dans les régions du système déjà expérimenté de l'aide aux PME.
- Développer la gestion responsable des produits en présence des acteurs tout au long du cycle de vie : producteurs, transporteurs, distributeurs, utilisateurs...

Lors de la manifestation, le président de la Fédération Gay-Lussac (qui regroupe 18 écoles de chimie) a souligné que les enseignants étaient des acteurs en aval. Les ingénieurs sortant de ces écoles (1 300 par an) travaillent désormais avec des partenaires industriels pour être formés en matière de sécurité, environnement et hygiène industrielle. Ceci fait l'objet d'une charte signée en septembre dernier entre la Fédération Gay-Lussac et l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

- Communiquer, parler de la profession avec les

politiques, les administrations, les médias, le public, démystifier les problèmes et préciser les enjeux. C'est manifestement le point faible constaté par l'UIC, qui a su cependant communiquer vis-à-vis des jeunes et des enseignants, avec des opérations telles que « Chimie, la classe » ou les Olympiades de la chimie. La transparence est un besoin de plus en plus pressant pour l'industrie chimique. Signalons qu'au cours de la journée, le directeur du cabinet du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement a souligné que le ministère était très favorable à une collaboration avec l'UIC pour l'élaboration de textes applicables et qu'une participation constructive de l'UIC est attendue.

Séverine Bléneau

Un exemple régional : l'Engagement de Progrès en Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, première région de production chimique en France, les industriels se sont engagés très tôt dans la démarche de l'Engagement de Progrès. Elle est déclinée au travers d'une approche collective et volontariste fondée sur des objectifs concrets d'améliorations.

Ces améliorations visent spécifiquement les odeurs, les fumées, l'aspect des établissements, le bruit et la communication de proximité. Cet engagement vient en plus de toutes les actions d'améliorations liées à la réglementation en vigueur.

Depuis 1992, un indicateur de progrès collectif a été mis en place afin de mesurer l'évolution de la perception des riverains sur les thèmes d'améliorations choisis. Cette étude consiste à interviewer 375 riverains quatre fois par an en leur posant les mêmes questions. Les résultats de chaque année peuvent être comparés à l'année de référence et aux autres années. En 1999-2000, l'indicateur montre une amélioration sensible en passant de 109,3 à 111,2. C'est l'amélioration des perceptions aspect, bruit et fumées qui contribue le plus à cette évolution.

Depuis 8 ans, 856 actions d'améliorations volontaires ont été réalisées en Rhône-Alpes, ce qui représente un investissement de 354 millions de francs.

Depuis 1999, l'industrie chimique mène une action de sensibilisation à l'Engagement de Progrès auprès des PME, afin de les motiver à s'engager dans cette voie et à les aider dans la mise en œuvre au travers d'un guide pratique conçu à cet effet par la profession. Pour les 12 derniers mois, 12 nouvelles signatures ont été enregistrées, dont 6 dans des PME. 103 établissements sur 148 sont engagés dans la démarche, ce qui représente 88 % de l'effectif de la chimie en Rhône-Alpes.